

emplacement de 130 acres, situé en bordure du Chemin de Montréal, juste à l'est de la ville. Des bâtiments s'échelonnent maintenant sur une étendue de près de 400 acres et le Conseil de recherches y a installé la plupart de ses laboratoires. Le Laboratoire régional des Prairies, érigé sur les terrains de l'Université de la Saskatchewan, a été inauguré en juin 1948; le Laboratoire régional de l'Atlantique, établi sur les terrains de l'Université Dalhousie, à Halifax (N.-É.), a ouvert ses portes en juin 1952.

Aux termes de la loi sur le Conseil de recherches, le Conseil national de recherches a la direction de toutes matières visant les recherches scientifiques et industrielles au Canada qui peuvent lui être assignées par le Comité du Conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles. Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut entreprendre des travaux de recherches, faciliter ou favoriser le travail dans le domaine de la recherche. Ses recherches ont pour objet, entre autres choses: l'utilisation des ressources naturelles du Canada; le perfectionnement des procédés et des méthodes employés dans l'industrie; la découverte des procédés et des méthodes qui peuvent activer l'expansion des industries existantes ou la création de nouvelles industries; l'utilisation des déchets industriels; l'étude et la détermination des étalons physiques et des modes de mesurage ainsi que des propriétés fondamentales de la matière; la normalisation et la certification des appareils scientifiques et techniques au service de l'État et de l'industrie; l'établissement des normes de qualité des matériaux employés dans les travaux publics et des fournitures utilisées par le gouvernement; à la demande de l'industrie, l'étude et la normalisation des matériaux ou des produits industriels; enfin, les recherches destinées à l'amélioration de la situation agricole. Une autre des attributions du Conseil consiste à conseiller le Comité du Conseil privé sur les questions scientifiques et technologiques touchant l'expansion des industries canadiennes ou l'utilisation des ressources naturelles du pays. Comme service à la science canadienne, le Conseil possède des bureaux de liaison scientifique à Ottawa, Londres, Washington et Paris. Les fonctionnaires de liaison à l'étranger servent aussi d'attachés scientifiques auprès des missions diplomatiques canadiennes. La bibliothèque du Conseil national de recherches, qui compte plus de 500,000 volumes de sciences et de technologie (y compris 12,000 revues et autres périodiques), remplit les fonctions de Bibliothèque scientifique nationale du Canada (voir aussi p. 383).

Les laboratoires du Conseil se répartissent en neuf divisions et en deux laboratoires régionaux; il y a un directeur pour chacun des laboratoires. Cinq des divisions s'occupent d'études fondamentales et appliquées en sciences naturelles: biosciences, chimie pure et chimie appliquée, physique pure et physique appliquée. Quatre autres divisions se consacrent surtout au génie: recherches en construction, en génie mécanique, en radio-technique et génie électrotechnique, et recherches aéronautiques. Quant aux deux laboratoires régionaux, ils s'occupent surtout de recherches concernant les ressources de la région des Prairies et de la région de l'Atlantique.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le Conseil a été chargé de tous les travaux de recherches relatifs aux trois armes du Canada. Une fois la guerre terminée, la plus grande partie du travail d'ordre militaire est passée sous la direction du Conseil de recherches pour la défense (voir le chapitre XXVII). L'entreprise relative à l'énergie atomique, qui avait été lancée au cours de la guerre, est devenue une société de la Couronne distincte en 1952, sous le nom d'*Atomic Energy of Canada Limited* (voir pp. 396-402).

Le Conseil des recherches médicales, qui assume l'entière responsabilité de l'appui accordé aux travaux de recherches dans le domaine de la médecine, mais qui relève de l'administration générale du Conseil national de recherches, a été institué au mois de novembre 1960 (voir pp. 410-411).

Le Conseil national de recherches se compose du président, de deux vice-présidents (section scientifique), d'un vice-président (section administrative) et de 17 autres membres; ces derniers, nommés pour une période de trois ans, représentent l'industrie, le travail et la recherche dans le domaine de la science et du génie. Un bon nombre de ces membres sont recrutés dans les universités canadiennes. Le Conseil relève du Parlement, par l'intermédiaire du Comité de recherches scientifiques et industrielles du conseil privé.